

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DU
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU
QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE
BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Le 24 novembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. L'OBJET	1
1.1 La Séance publique	1
2. LES OBSERVATIONS	2
2.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	2
2.2 Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec.....	8
2.3 L'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière	10
2.4 Les Bleuets sauvages du Québec	11
2.5 M. Daniel Gobeil, producteur	12
2.6 Autres représentations.....	12
3. L'ANALYSE	12
4. LES RECOMMANDATIONS.....	14
ANNEXE 1 LES PARTICIPANTS	1
ANNEXE 2 PLAN STRATÉGIQUE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC	1

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation qui lui est faite que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (le Syndicat).

1.1 La Séance publique

La Régie a convié par un avis public paru dans la *Terre de Chez nous*, *La Vie agricole*, *le Bulletin Bleuets* et *le Quotidien* et par lettre aux intervenants de l'industrie à participer à la tenue d'une séance publique² à Saint-Félicien, le 16 juin 2016, concernant l'évaluation des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé par le *Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean* (le Plan conjoint) qu'il administre. Le produit visé est tout le bleuets provenant du territoire couvert par ce plan et mis en marché par un producteur ou un cueilleur hors bleuetsière. La période visée par l'évaluation débute en 2010 et se termine en 2014.

La Régie vise, par cette séance :

- à prendre connaissance de la situation actuelle du secteur du bleuets;
- à évaluer la pertinence et les résultats des interventions du Syndicat dans l'application du Plan conjoint et dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- à prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² La liste des personnes et des organismes qui ont participé aux travaux de la séance publique est fournie à l'annexe 1. La séance a fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat de la Régie.

2. LES OBSERVATIONS

2.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a préparé la *Monographie de l'industrie du bleuets sauvage au Québec*³ pour les fins de l'évaluation périodique des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint. En voici les principaux constats.

➤ La consommation

De 2010 à 2014, on note une croissance de la consommation canadienne de bleuets⁴ frais et transformés de 78 %, pour se situer à trois kilogrammes (kg) par personne. Cette croissance s'est faite au profit du produit à l'état congelé. La consommation par personne de bleuets frais a reculé de 16 %, sur la période, pour se situer à 1,2 kg, tandis que la consommation de bleuets congelés a progressé de 445 % pour atteindre 1,9 kg.

La croissance de la consommation canadienne a été favorisée par la tendance mondiale des consommateurs qui préfèrent des aliments favorisant une meilleure santé; la présence d'éléments nutritifs et nutraceutiques dans le bleuets motive sa consommation.

Le MAPAQ a estimé la consommation québécoise de bleuets frais et transformés à 24 687 tonnes en 2014. Le bleuets arrive en troisième place des achats de petits fruits à l'état frais par les consommateurs québécois⁵. Il se situe derrière le raisin et la fraise, et devant la framboise, la cerise et la canneberge.

➤ Les échanges commerciaux

Le marché mondial du bleuets frais est en croissance: de 2010 à 2013, les exportations mondiales sont passées de 148 847 tonnes à 208 277 tonnes, soit une augmentation de 39,9 %, pour des valeurs atteignant 1 048 millions de dollars américains.

En 2013, le Canada arrive en troisième place des pays exportateurs de bleuets frais avec 14,5 % des exportations mondiales, derrière le Chili à 37 % et les États-Unis à 23,5 %.

Le bleuets, sous toutes ses formes, est l'exportation fruitière la plus importante au Canada avec 61,6 % de la valeur des exportations. Le Canada affiche un surplus commercial de bleuets sauvages, frais et transformés; sur la période, ce surplus a progressé de 56,1 % en valeur et de 20,2 % en volume.

Les exportations canadiennes de bleuets sauvages⁶ ont été de 59 625 tonnes en 2014 pour une valeur de 206,6 millions de dollars canadiens. L'exportation à l'état frais représentait 6,9 % de la valeur des expéditions et celle des bleuets congelés 93,1 %. Les États-Unis sont la principale destination des expéditions de bleuets frais alors que pour le produit congelé, les

³ La Monographie du MAPAQ peut être consultée sur le site Internet : <http://www.rmaa.qc.ca>.

⁴ Le MAPAQ indique que les statistiques pour les bleuets englobent les bleuets sauvages (ou nains) et les bleuets en corymbes (ou cultivés). Lorsque les statistiques le permettent, le MAPAQ privilégie les données pour les bleuets sauvages uniquement, tels qu'ils sont couverts par le Plan conjoint.

⁵ Dans le panier du consommateur québécois, chez les grands détaillants.

⁶ Cela inclut les bleuets frais, surgelés, séchés et en conserve.

destinations sont plus diversifiées, dont notamment l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas et la Chine.

Tout comme l'ensemble du Canada, le Québec est principalement engagé dans l'exportation de bleuets sauvages congelés. Quatre provinces se partagent la valeur des exportations canadiennes, soit la Nouvelle-Écosse avec 51,9 %, le Québec avec 38 %, l'Île-du-Prince-Édouard avec 5,9 % et la Colombie-Britannique avec 3 %.

Au Québec, la balance commerciale du bleuet sauvage est positive et en croissance. Le Québec exporte environ 85 % de ses bleuets sous forme congelée, pour une valeur qui se chiffrait à 73,1 millions de dollars canadiens en 2014. Les exportations de bleuets sauvages du Québec, en valeur, se sont faites principalement vers les États-Unis avec 49,6 % et le Japon avec 14,1 %.

➤ La transformation

Plus de 95 % des bleuets sauvages récoltés au Québec sont surgelés.

Le MAPAQ note que la transformation et la mise en marché du bleuet sauvage surgelé sont réalisées par des entreprises d'envergure du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit Les Bleuets sauvages du Québec inc. avec quatre usines de produits surgelés situées à Saint-Bruno, à Dolbeau-Mistassini, à Saint-Félicien et à Newport, Bleuets Mistassini ltée avec une usine située à Dolbeau-Mistassini et Bleuets Godbout inc. avec une usine de produits surgelés située à Saint-Hilarion.

Le MAPAQ souligne que l'une des forces de cette industrie est de réussir adéquatement l'intégration verticale de la production, de la transformation et de la commercialisation du bleuet sauvage.

Les entreprises de congélation du Saguenay-Lac-Saint-Jean utilisent les appellations de qualité « Bleuets sauvages Boréals » et « Certifié biologique ». Celles-ci sont des atouts indéniables pour conserver et acquérir des parts dans des marchés de créneau, et obtenir un prix supérieur au bleuet conventionnel.

La transformation du bleuet permet la fabrication de divers produits : garnitures pour tartes, confitures, coulis, purées, gelées, jus, concentrés, nectars, confiseries, ingrédients pour muffins, pains, pâtisseries et yogourts. Le MAPAQ note un avenir prometteur pour les produits innovants du bleuet, tels que les extraits de composés nutritifs, essences et arômes.

➤ La production

Le MAPAQ souligne quelques faits marquants : la production mondiale de bleuets est en augmentation constante; le Canada est le leader mondial de la production de bleuets sauvages; les superficies canadiennes en bleuetières, pour le bleuet sauvage et en corymbe, sont en croissance, faisant, de ce fruit, le principal fruit cultivé au Canada. Le Québec est la principale province productrice de bleuets sauvages au Canada, mais le Nouveau-Brunswick connaît une croissance annuelle moyenne de 12,5 % depuis cinq ans, prenant ainsi de plus en plus de place sur le marché.

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

Aux États-Unis, le principal producteur de bleuets sauvages est l'État du Maine, qui a augmenté sa production de 25,8 % pendant la période, ce qui classe les États-Unis comme le deuxième producteur mondial de bleuets sauvages, derrière le Canada.

Plusieurs pays sont en forte croissance de production du bleuet en corymbe, ils le vendent surtout à l'état frais, mais le congèlent de plus en plus, faisant ainsi concurrence au bleuet sauvage. De plus, de nouvelles variétés de bleuets en corymbe s'apparentent en goût et en taille au bleuet sauvage.

Au Québec, le bleuet sauvage est récolté en forêt ou en bleuetières aménagées. Ces dernières se retrouvent à 55 % sur territoire public et 45 % sur terres privées. Pour la période, le volume de bleuet sauvage provenait à 87 % de bleuetières et à 13 % des forêts publiques, comparativement à 80 % et 20 % respectivement pour la période précédente. Ainsi, les volumes de bleuets en provenance de bleuetières aménagées prennent de plus en plus d'importance.

En 2015, le Québec compte 513 producteurs de bleuets sauvages pour une superficie totale de 35 579 hectares. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean domine la production avec plus de 29 030 hectares et 419 exploitations, suivi de la région de la Côte-Nord avec plus de 4 595 hectares et 52 exploitations en 2015. De 2010 à 2015, le nombre d'exploitations a augmenté de 9,1 % et les superficies aménagées de 11,6 %. La superficie moyenne aménagée est de 69,4 hectares.

Un pourcentage de 78 % des 513 producteurs de bleuets sauvages déclarent que cette production est leur principale source de revenus agricoles, une hausse de 17 % par rapport à la période précédente 2004-2009. Des 513 entreprises, 22 sont certifiées biologiques. Les bleuets sauvages récoltés en forêts sont majoritairement certifiés biologiques et ne sont pas inclus dans ces données.

Pour la période 2010-2015, on note que 60 % des volumes québécois ont été récoltés par 30 producteurs, ce même nombre avait récolté 70 % des volumes durant la période précédente.

Les rendements varient selon les conditions climatiques. Au cours de la période 2010-2014, le rendement moyen par hectare a été de 1 563 kg.

Les prix 2010-2014 ont été en moyenne de 1,85 \$ le kg pour les bleuets provenant de bleuetières aménagées, et de 1,95 \$ pour les bleuets provenant de la forêt sur le territoire du Plan conjoint. Le MAPAQ note que, depuis 2002, les prix des bleuets provenant de la forêt sont fréquemment plus élevés que les prix des bleuets en provenance des bleuetières. Ceci serait dû, en partie, à des frais plus élevés de la récolte en forêt et de la demande accrue en produits biologiques.

Le MAPAQ note aussi que les prix obtenus par les producteurs québécois sont plus élevés que dans le reste du Canada.

➤ L'agroenvironnement

La culture du bleuet nécessite une attention particulière sur certains types de sols sablonneux en raison du risque d'érosion éolienne et de l'utilisation d'hexazinone, un herbicide soluble dans l'eau qui est fréquemment utilisé pour l'entretien des bleuetières. En raison du fait qu'il se dégrade lentement dans l'environnement le ministère du Développement durable de

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, vérifie sa concentration dans l'eau souterraine sous les bleuetières. Selon ce ministère, la concentration du produit serait stable et négligeable.

La protection des pollinisateurs est, pour le moment, bien assurée étant donné que les insecticides de synthèse sont peu utilisés dans les bleuetières.

La présence de ravageurs dans les cultures peut avoir des conséquences environnementales et économiques majeures pour la production du bleuets au Lac-Saint-Jean.

C'est pourquoi les ennemis des cultures, que sont les insectes ravageurs, font l'objet d'une surveillance constante et de mesures préventives de protection pour éviter leur introduction sur le territoire du Plan conjoint. C'est le cas de la mouche du bleuets présente dans les Maritimes et aux États-Unis, mais absente sur le territoire, de même que de la drosophile à ailes tachetées, dont la première capture est survenue en 2002 et qui fait, depuis, l'objet de piégeage.

Il existe un Comité consultatif sur la mouche du bleuets pour freiner son arrivée et pour en gérer la lutte éventuellement.

Le Réseau d'avertissement phytosanitaire pour la production du bleuets sauvage est établi depuis 2010 et permet de suivre l'évolution des ravageurs, d'avertir les producteurs des risques d'infestations et de diffuser les bonnes pratiques de gestion des pesticides.

Un comité phytosanitaire, composé de représentants du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, du MAPAQ, du Club Conseil Bleuets, des entreprises Les bleuets sauvages du Québec inc. et Bleuets Mistassini ltée, assure la cohésion des actions relatives aux traitements phytosanitaires en cas d'infestation et aux produits à utiliser ou à éviter lorsqu'un traitement devient nécessaire. Le comité établit également les stratégies de communications avec les producteurs et les médias.

Le MAPAQ souligne que les grandes bleuetières et les coopératives de producteurs, qui couvrent environ 75 % des superficies, ont adhéré au programme de certification Canada Gap qui certifie la salubrité des fruits et légumes frais.

➤ Le soutien gouvernemental

Les entreprises québécoises productrices ont accès à des programmes de gestion des risques tels Agri-investissement, Agri-stabilité et Agri-protection (trois programmes faisant partie de Cultivons l'avenir). Les programmes du Québec Agri-Québec et Agri-Québec Plus interviennent en complément. De 2010 à 2014, 36,5 millions de dollars ont été versés aux producteurs, surtout en raison du gel survenu en 2010 et en raison de l'accroissement de la production.

➤ Les associations

Le Syndicat regroupe l'ensemble des producteurs du Québec, alors que le Plan conjoint ne vise que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour les fins de l'administration du Plan conjoint, le Syndicat regroupe les producteurs et les cueilleurs en forêt du territoire visé par ce plan.

Les cueilleurs de bleuets en forêt sont représentés par l'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière (l'Association).

On note également la présence de l'Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord et l'Association des bleuets sauvages de l'Amérique du Nord. Cette dernière vise la promotion du bleuet sauvage à l'échelle internationale et l'avancement de la recherche concernant l'aspect « santé » du bleuet.

➤ L'impact économique de l'industrie

Une étude réalisée par Forest Lavoie Conseil inc., en 2014, révèle que cette industrie génère l'équivalent de 1 000 emplois à temps plein par année avec une contribution annuelle au produit intérieur brut québécois de 90 millions de dollars.

➤ La compétitivité

Le MAPAQ note qu'au Canada, la part du Québec a diminué au cours de la période 2010-2014 par rapport à la période 2005-2009. La production québécoise de bleuets sauvages est passée de 41 % à 30 % de la production canadienne et la valeur de celle-ci a chuté de 42 % à 36 %.

La part du Nouveau-Brunswick, quant à elle, s'est accrue, passant de 22 % pour 2005-2009 à 30 % de la production pour la période 2010-2014.

Bien qu'il ait perdu du terrain, le Québec demeure premier au Canada avec une production annuelle moyenne de 20 000 tonnes au cours de la période 2010-2014 (22 000 tonnes/année au cours de la période 2005-2009) comparativement à 19 000 tonnes pour le Nouveau-Brunswick et 18 000 tonnes pour la Nouvelle-Écosse, en tête des volumes de bleuets sauvages commercialisés au Canada.

Le MAPAQ note que c'est la productivité par hectare qui rend le Nouveau-Brunswick plus compétitif, étant en moyenne supérieure de 40 % à celle des autres provinces au cours des dix dernières années.

Le rendement varie en fonction de divers paramètres. Au Québec, les gels printaniers sont fréquents alors qu'ils sont presque absents dans les Maritimes. Les producteurs du Québec utilisent moins de pollinisateurs, soit 0,8 ruche/acre que ceux du Nouveau-Brunswick, soit 1,6 ruche/acre. Le Québec privilégie un modèle de production sans intrants chimiques pendant l'année de récolte contrairement au Nouveau-Brunswick. Enfin, l'âge des bleuetières est généralement plus élevé au Nouveau-Brunswick et elles sont donc à leur plein potentiel.

➤ Le développement durable

La *Loi sur le développement durable*⁷ a guidé le MAPAQ dans l'analyse de la durabilité du secteur. Il en retient les enjeux et défis suivants : l'importance de la relève, l'effet dynamisant et structurant du bleuet sauvage pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le positionnement du bleuet sauvage par rapport à son faible impact écologique.

L'importance de la relève est mentionnée comme facteur de la durabilité du secteur, particulièrement pour les cueilleurs de petits fruits en forêt. L'Association cherche à intéresser les jeunes par un projet de mécanisation de la récolte en forêt.

⁷ RLRQ, D-8.1.1.

La production de bleuets sauvages est un emblème régional, voire national. Elle permet de préserver l'usage du territoire, de développer l'agrotourisme, de maintenir un réseau de services professionnels sur le territoire et de dynamiser les petites municipalités régionales qui profitent de l'effet structurant des bleuetières regroupées en coopératives. La mise en place d'appellations à indication géographique protégée est aussi envisagée par le secteur. Une analyse pourrait être conduite pour démontrer la plus faible empreinte environnementale des pratiques de cultures écologiques du bleuet sauvage, qui sont moins énergivores que celles utilisées pour la production du bleuet en corymbe, culture qui est en forte progression sur les marchés internationaux.

Le Syndicat, en collaboration avec le Centre québécois de développement durable, mène des activités de consultation et de formation auprès des producteurs pour produire un portait en développement durable et développer une cohorte de producteurs engagés dans le développement durable.

➤ La recherche et le développement

Différentes recherches ont été réalisées dans le domaine de la fertilisation, la survie des rhizomes, la lutte contre les mauvaises herbes et la pollinisation des bleuets. On peut noter que plusieurs centres, universités, clubs-conseils, centre collégial de transfert de technologie, centre d'expérimentation et de développement, agence de gestion, club agroenvironnemental et corporation d'aménagement sont impliqués dans la recherche, le développement et l'innovation, de la production et de la transformation du bleuet sauvage au Québec.

L'industrie doit également s'inspirer des recherches effectuées ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Les priorités de recherche futures sont nombreuses tant au niveau de la pollinisation, du contrôle des mauvaises herbes, des insectes ravageurs et des maladies, du gel des fleurs et des rhizomes, de la gestion de l'eau et de l'irrigation, de l'amélioration des rendements, de l'érosion du sol et des meilleures pratiques de récolte dans un contexte de développement durable.

Au niveau de la transformation, d'autres recherches devront être réalisées sur l'effet des différentes molécules du bleuet sur la santé humaine.

➤ Les enjeux et les défis : la compétitivité dans un contexte de concurrence accrue

À l'échelle internationale, l'offre et la demande de bleuets en corymbe ou sauvage ont augmenté considérablement. Le bleuet sauvage québécois continue d'être prisé par les consommateurs. Cependant, la concurrence est de plus en plus forte et elle provient non seulement de régions cultivant le bleuet sauvage, mais aussi de pays qui produisent le bleuet en corymbe et qui le commercialisent sous forme congelée. L'industrie doit donc faire face à un enjeu de compétitivité, de concertation entre les acteurs et de positionnement des différents produits sur les marchés.

La recherche et les innovations technologiques sont identifiées comme des éléments clés permettant éventuellement au secteur de se démarquer et d'accroître sa compétitivité.

La production biologique, qui est en croissance, contribue positivement à l'image du secteur et à la croissance économique durable des régions.

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

Il importe de développer différentes stratégies de positionnement de produits en fonction de marchés distincts, soit : frais, transformés, biologiques, boréals et de culture conventionnelle.

Le secteur québécois du bleuets sauvage s'est doté d'un plan stratégique 2014-2019; les deux principales régions productrices sont en tête de cette concertation et doivent poursuivre leurs efforts en commun, avec l'ensemble de la filière.

2.2 Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

- Les interventions de l'Office
- En matière de réglementation

Le Syndicat a revu l'ensemble de ses règlements généraux afin de clarifier les rôles des différentes instances au sein du Plan conjoint. Selon lui, le nouveau règlement sur le Plan conjoint entré en vigueur, en septembre 2015, assure une plus grande transparence du processus décisionnel des instances afin de maintenir un lien de confiance entre les administrateurs et accroître la crédibilité de l'organisation auprès des différents acteurs de la filière.

Le Syndicat note que le Plan conjoint modifié prévoit trois comités :

- le comité de mise en marché;
 - le comité de la forêt publique;
 - le comité de production de bleuets biologiques.
- Les conventions de mise en marché

En juillet de chaque année, le Syndicat communique aux producteurs le nom des signataires des conventions de mise en marché. De 2011 à 2015, il y a eu huit entreprises signataires pour la mise en marché du bleuets en bleuetièrre, sept signataires pour la mise en marché en forêt et quatre pour la mise en marché du bleuets frais. Malgré le nombre d'acheteurs, deux des signataires commercialisent de 95 % à 99 % des volumes.

Le Syndicat précise qu'il entend apporter des améliorations au processus de discussion concernant les prix, notamment pour l'établissement des premières avances et des prix finaux.

En préparation des travaux pour le renouvellement des conventions, des études d'actualisation des facteurs déterminants du prix des bleuets sauvages au Québec ont été réalisées, en mars 2016.

Ces facteurs déterminants peuvent être utilisés pour élaborer un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des prix, à partir de six indicateurs, soit les inventaires aux États-Unis, le taux de change \$US/\$CAN, les quantités de bleuets sauvages exportées par le Québec, les quantités exportées par les Maritimes, les dépenses alimentaires aux États-Unis et les indices des prix à la consommation.

De 2012 à 2015, le Syndicat a effectué des vérifications des récoltes en bleuetièrre et en forêt, pour assurer le respect des conventions. Dans l'ensemble, les producteurs

vendent leurs bleuets aux signataires, respectent les directives sur la dimension, la propreté et la provenance des boîtes servant au transport.

- L'information sur les marchés

À la suite des recommandations de la Régie, formulées au printemps 2012 concernant l'instauration d'un mécanisme d'échange d'information sur les tendances des marchés, la firme Forest Lavoie Conseil a été mandatée par le Syndicat afin de développer un outil d'information sur les marchés.

Depuis trois ans, douze feuillets intitulés « Tableau de bord sur les marchés des bleuets sauvages » sont publiés dans le *Bulletin le Bleuets* et sur le site Internet du Syndicat. Ces tableaux permettent de suivre l'évolution des conditions de marché du secteur du bleuets et d'en prévoir les impacts potentiels sur les prix.

Le Syndicat s'est intéressé aux écarts de prix entre les différentes régions productrices de bleuets sauvages au Canada et à la logistique de mise en marché. Il vise à améliorer la logistique d'approvisionnement ainsi que la publication des prix. Un rapport en ce sens a été présenté aux producteurs en 2015.

- Le support à la production

Le Syndicat participe activement à des journées destinées à informer les producteurs et intervenants. Les conférences qui y sont présentées portent sur la recherche, la production et les marchés. Une activité de sensibilisation au développement durable a également été tenue.

- Le Comité phytoprotection

Le Syndicat a mis sur pied une table de travail composée d'intervenants du MAPAQ, de clubs-conseils, de représentants des producteurs et des industriels et d'un chercheur. Les acteurs de l'industrie peuvent ainsi échanger sur les enjeux liés aux pathologies et ravageurs présents dans la production.

- La promotion

De 2011 à 2016, plus de 688 000 \$ ont été investis dans la promotion. La majorité des sommes sont destinées à WBANA-Canada dans ses efforts de promotion au Canada et à l'international au sujet de la spécificité du bleuets sauvage, ses bienfaits sur la santé et la facilité pour les industriels en agroalimentaire à l'utiliser comme ingrédient vedette.

Un montant de 50 000 \$ a été réservé afin de revaloriser la profession de producteurs et de cueilleurs de bleuets sauvages. Le site Internet est mis à jour et les médias sociaux sont animés. Le *Bulletin le bleuets* qui paraît quatre fois par année est un outil indispensable pour rejoindre et informer les producteurs et intervenants du secteur.

- La recherche et le développement

Entre 2011 et 2016, le Syndicat a contribué pour un montant de 440 000 \$ à une vingtaine de projets de recherche représentant des investissements de 2,3 millions de dollars. Les domaines ciblés ont été la biologie du plant, la cueillette en forêt, les dérivés

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

du bleuets (extraction), la fertilisation, la gestion de l'eau, l'irrigation, le gel des fleurs, les herbicides, les insectes ravageurs, les pesticides, la pollinisation et les meilleures pratiques agricoles.

Pour les années à venir, un montant de 244 000 \$ est déjà engagé pour la poursuite de certains projets.

Depuis la fin de 1994, le Syndicat a engagé une ressource professionnelle en recherche et innovation. Elle supporte le comité de recherche et de développement et s'assure de la diffusion des résultats des projets de recherche. Elle a également eu mandat de rencontrer les acteurs de la recherche dans d'autres provinces canadiennes afin de préciser les alliances possibles et de participer aux tables pancanadiennes.

Dans le cadre de la préparation de la Planification stratégique de l'industrie, le Syndicat a validé les priorités de recherche avec les intervenants et les producteurs.

➤ Le Plan stratégique de l'industrie

En 2013, le Syndicat a participé à la réflexion stratégique afin d'assurer un développement concerté du secteur. Cette démarche a été conclue en 2014, par le dépôt du Plan stratégique du secteur québécois des bleuets sauvages 2014-2019.

Il a notamment remis à jour les informations concernant les retombées économiques de la filière bleuets sauvages du Québec. Il estime que les retombées directes du maillon de la transformation sont principalement situées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De plus, l'aménagement récent de nouvelles bleuetières amènera une croissance de la production représentant une valeur annuelle qui pourrait atteindre 65 millions de dollars, augmentant le chiffre d'affaires des entreprises de transformation à environ 130 millions de dollars. Cette croissance anticipée pourrait ajouter une contribution additionnelle de 30 millions de dollars au produit intérieur brut du Québec et créer 300 emplois en région.

2.3 L'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière

Durant la période étudiée, l'Association a collaboré activement avec le Syndicat en transmettant son expérience de la forêt et sa perception de l'industrie.

Elle occupe un siège au conseil d'administration et nomme des délégués aux comités du Plan conjoint, ce qui assure que leurs préoccupations pourront être considérées. L'Association apprécie que le nouveau règlement, mis en place en 2015, apporte plus de transparence.

Au cours des dernières années, elle a visité les usines de transformation afin de cerner les éléments pouvant améliorer la qualité du produit livré, qui diffère selon les cueilleurs.

Les améliorations souhaitées portent sur la façon de cueillir c'est-à-dire débiter la cueillette par le fruit à maturité, préserver la qualité du fruit dans les boîtes et livrer le produit aux postes dès la cueillette. Ils ont sensibilisé les cueilleurs à la fragilité de l'appellation biologique du produit qui est réputée mondialement. Après trois ans d'efforts, l'Association note que cette approche commence à porter fruit.

Actuellement, l'Association évalue entre 1 200 et 1 500 le nombre de cueilleurs, dont 450 sont inscrits au Plan conjoint dans la catégorie cueilleurs hors bleuetière.

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

Depuis trois ans, l'Association rencontre les transformateurs pour négocier les prix de départ qui ont connu une augmentation de 15 %.

Selon l'Association, il se cueille entre 10 % et 15 % de la possibilité de récolte en forêt. La demande est présente et le prix est intéressant.

L'Association se préoccupe de la relève, en raison de l'âge grandissant des cueilleurs. Un projet a été développé avec des partenaires du milieu « Relève des cueilleurs en produits forestiers non ligneux », pour favoriser la relève et créer des emplois de cueilleurs autonomes, pouvant cueillir en forêt, à compter du mois de mai jusqu'en novembre, avec un revenu intéressant.

Les outils suivants ont été développés : la connaissance des produits forestiers non ligneux par une formation de niveau collégial de 195 heures, des cartes forestières à jour des coupes de bois, des feux de forêt, des chemins forestiers, le GPS et la géomatique, le service de mentorat et, avec les transformateurs de bleuets, des postes d'achat en forêt équipés de douches, dépanneurs, matériel de cueillette, téléphones et même l'Internet.

L'Association croit qu'avec la tendance accrue pour les produits biologiques, l'avenir est prometteur pour cette industrie.

2.4 Les Bleuets sauvages du Québec

Les Bleuets sauvages du Québec se définissent d'abord comme un groupe de producteurs, ils estiment leur part des contributions au Plan conjoint à 65 %. Cette entreprise est le deuxième plus important fournisseur de bleuets congelés au monde. Elle est également la plus importante en termes de mise en marché du bleuet sauvage biologique et d'appellation 100 % naturel.

Elle fournit des entreprises d'envergure internationale et contrôle 60 000 acres de bleuetières aménagées. De plus, elle possède quatre usines de congélation très modernes.

L'entreprise représente 200 producteurs répartis dans quatre régions agronomiques du Québec. Elle emploie 600 personnes par année avec des pointes atteignant de 1 100 à 1 200 personnes. Il s'agit du deuxième plus important employeur en agroalimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle possède la certification FSSC 22 000⁸.

Au cours des prochaines années, la compétition du secteur québécois constitue un défi majeur puisqu'on anticipe une progression importante de l'offre mondiale du bleuet. L'entreprise estime que la production mondiale atteindra 2 milliards de livres en 2019 alors qu'il y a à peine dix ans, on parlait d'une production de 500 millions de livres. Plus de 24 pays produisent actuellement du bleuet. Avec cette compétition, le défi est d'obtenir un prix toujours attrayant et supérieur à la compétition.

Comme deuxième défi, Les Bleuets sauvages du Québec croient qu'il faut adapter rapidement les standards de l'industrie. Il faut éviter les résidus de pesticides, les rappels de produits alimentaires et préserver la réputation mondiale de grande qualité du bleuet sauvage.

⁸ FSSC 22000 (Food Safety System Certification 22000). Cette norme assure l'intégrité des systèmes de management en matière de sécurité des aliments qui s'applique à toutes les organisations de la chaîne alimentaire.

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

Elle souhaite que le Syndicat joue un rôle de rassembleur au niveau des intervenants de l'industrie, plutôt que de dépenser les ressources dans les litiges.

La congélation du bleuets sauvage est nécessaire étant donné la grande fragilité du produit, une caractéristique qui convient mal à un temps de transport prolongé et aux périodes prolongées en tablette.

Elle croit que le Syndicat a un rôle à jouer dans la protection du bleuets contre les insectes ravageurs, les maladies, la protection de l'intégrité des modèles biologiques, boréaux et 100 % naturel.

Les volumes permettent d'approvisionner les clients, ce qui est une bonne nouvelle. Le défi numéro un des producteurs est de maintenir la qualité afin de répondre aux exigences du marché. Les producteurs doivent être sensibilisés à l'importance de la qualité du produit.

2.5 M. Daniel Gobeil, producteur

M. Gobeil reproche au Syndicat de ne pas permettre aux producteurs de bleuets indépendants, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de lien direct ou indirect avec les acheteurs, de s'exprimer davantage en assemblée générale annuelle. Il indique que lors de ces assemblées, les producteurs indépendants hésitent à prendre la parole et à faire valoir leurs points de vue, en raison de la présence des acheteurs.

Au niveau des prix, il reproche aux acheteurs leur manque de transparence et les prix très bas reçus par les producteurs. Il indique qu'avec la qualité du bleuets livré, les prix devraient s'apprécier selon les standards de qualité demandés par les acheteurs.

Il indique également qu'avec le très faible nombre d'acheteurs, la compétition entre ceux-ci est nulle et les producteurs en subissent les contrecoups quant aux prix.

2.6 Autres représentations

Quelques cueilleurs sont venus témoigner de leur frustration quant à la désorganisation de la cueillette en forêt. Selon ceux-ci, certains mauvais cueilleurs viennent détruire la réputation des cueilleurs qui s'appliquent à récolter du bleuets de qualité. Pour ces cueilleurs, il est très difficile de planifier leurs dépenses, car ils ne savent pas le prix qu'ils obtiendront au début de la récolte et tout au long de la saison. Ils indiquent qu'il y a trop peu d'acheteurs et en conséquence peu de concurrence.

Ils s'inquiètent également de leur avenir étant donné ce manque d'organisation et de planification.

3. L'ANALYSE

La Régie remercie les intervenants qui ont présenté des mémoires et participé à la séance publique. Ces contributions permettent de mieux apprécier les avancées et les défis futurs de la filière du bleuets sauvage, et du Plan conjoint.

La Régie note la bonne collaboration des représentants du Syndicat et de l'Association dans le cours de l'évaluation périodique. Ils ont d'ailleurs présenté leurs analyses dans un même document, tout en faisant ressortir des problématiques spécifiques aux cueilleurs hors bleuetsière (la qualité des produits livrés aux transformateurs, les prix, la relève, la promotion du

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

produit biologique, la représentation des cueilleurs), et aux producteurs en bleuetière aménagée (la concurrence, les écarts de prix et l'impact de la logistique, la prévention et la lutte contre les ravageurs des cultures, le maintien de l'image santé et écologique du bleuët sauvage sur les marchés).

L'industrie du bleuët continue de prospérer à travers le monde étant donné l'engouement général pour ce petit fruit aux propriétés nutritives et nutraceutiques intéressantes.

Le Québec est le leader canadien et mondial de production du bleuët sauvage. Les transformateurs se réjouissent de pouvoir répondre à la demande des clients en matière de volume.

Cependant, la concurrence s'accroît et le Québec a vu son importance réduite dans la production canadienne, une situation qui préoccupe la filière du bleuët sauvage. Celle-ci a développé, en concertation, des outils d'information pour suivre les prix et estimer les tendances des marchés.

Non seulement, la concurrence provient des autres régions canadiennes qui cultivent le bleuët sauvage, mais aussi de pays qui produisent du bleuët en corymbe et qui le commercialisent congelé.

Dans un contexte de concurrence accrue, la Régie constate que la compétitivité du secteur est un enjeu de première importance, tout comme le maintien des hauts standards de qualité du produit qui ont donné au bleuët sauvage du Québec, une solide réputation sur les marchés.

Il semble utile de démontrer l'efficacité globale du secteur en matière d'empreinte écologique et de développement durable, puisque la production québécoise de bleuëts sauvages utilise, comme le MAPAQ l'a souligné, des pratiques de cultures écologiques, moins énergivores que celles utilisées pour la production de bleuët en corymbe. Cette stratégie de positionnement écologique pourrait s'avérer favorable au secteur à plus long terme.

Afin d'améliorer la productivité et d'assurer les plus hauts standards de qualité du produit, les intervenants de l'industrie ont ciblé de nombreuses priorités de recherche. Cet agenda de recherche, de développement et de transfert de connaissance est ambitieux. La Régie constate qu'il est toutefois supporté par un bon réseau de collaborateurs. Un choix judicieux de projets est nécessaire pour obtenir des impacts économiques majeurs sur le secteur et des effets sur la compétitivité du secteur. La concertation, au sein de la filière, apparaît comme un élément important à l'établissement d'une vision commune en matière de développement des marchés, de recherche et d'innovation.

Des analyses de la compétitivité des divers maillons de la filière doivent se poursuivre pour supporter la Planification stratégique du Syndicat ainsi que son apport à la Planification stratégique de l'industrie.

La Régie constate que les intervenants de l'industrie adhèrent aux modèles qui permettent de préserver les appellations du bleuët biologique, boréal ou 100 % naturel. Plusieurs n'ont pas hésité à voir dans ces modèles des occasions de se démarquer de la compétition, de trouver des niches de marché et d'augmenter les revenus. Le Syndicat doit assumer un leadership afin d'atteindre les objectifs d'excellence de la qualité du produit souhaitée par tous.

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

Plusieurs revendications sont venues de cueilleurs en forêt lors de la séance publique. Ils s'inquiètent d'une certaine désorganisation de leur activité, du peu d'informations sur les prix à venir et des conditions exigées par les acheteurs.

La Régie a pu observer une problématique au niveau de l'implication des cueilleurs, particulièrement en mars 2017, lorsque les membres du conseil d'administration de l'Association ont communiqué à la Régie une lettre de démission en bloc. Des démarches ont dû être entreprises par le Syndicat pour assurer la continuité de la représentation de l'Association au sein du Plan conjoint. Par la suite, les cueilleurs ont demandé la tenue d'une assemblée générale spéciale pour élire à nouveau leurs représentants et ainsi assurer la promotion de leurs intérêts au sein du Plan conjoint.

La participation de l'Association est hautement souhaitable, puisque les cueilleurs sont soumis au Plan conjoint. La forêt est un terroir particulier pour la cueillette des bleuets, elle offre un produit biologique qui constitue un segment de marché en croissance. Les projets de relève en forêt peuvent contribuer au développement économique de la région.

La Régie encourage les efforts déployés par le Syndicat et l'Association qui mènent à la continuité de la représentation des cueilleurs dans l'administration du Plan conjoint.

La Régie note le travail fait par le Syndicat au niveau de la réglementation pour donner aux différents partenaires de l'industrie une place au sein du conseil d'administration, ce qui permet à ceux-ci de s'impliquer activement au bénéfice de tout le secteur.

Au cours des cinq dernières années, le Syndicat a déployé des efforts pour fournir des informations sur les marchés. L'industrie et les producteurs sont désormais en meilleure position pour comprendre les marchés et voir, de façon concertée, comment ils peuvent tirer leur épingle du jeu.

Le Syndicat souligne que les négociations autour des conventions de mise en marché (bleuet frais, bleuet pour la transformation et bleuet cueilli en forêt) sont de réelles opportunités pour améliorer les conditions de mise en marché et discuter de développement.

Les intervenants de l'industrie et le Syndicat ont travaillé au développement de plans stratégiques, visant des actions communes. La Régie se réjouit de ce niveau de concertation. Les plans doivent être assortis de priorités mieux ciblées, d'indicateurs de mesure des résultats attendus, avec des échéances précises.

4. LES RECOMMANDATIONS

Considérant l'ensemble des observations reçues des intervenants et l'analyse qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande au Syndicat des producteurs de bleuets du Québec de :

1. Continuer à travailler en concertation avec les intervenants de l'industrie pour améliorer la compétitivité du secteur et le positionnement du bleuet sauvage sur les marchés en poursuivant notamment :
 - la collaboration avec les partenaires en matière de recherche et de développement et la priorisation des projets de recherche qui améliorent la compétitivité du secteur, la productivité et la qualité du produit;

24 novembre 2017

Rapport d'évaluation périodique

- le développement d'une stratégie de positionnement écologique du bleuets sauvage afin de préserver et faire progresser ses parts de marchés;
 - la mise en place de mesures visant à préserver et à améliorer les modèles de production de manière à positionner le bleuets sauvage comme un produit santé;
 - les analyses comparatives de compétitivité avec les concurrents, la vigie sur les prix et l'information transmise aux producteurs et aux cueilleurs.
2. Travailler conjointement avec l'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetières pour assurer la représentativité des cueilleurs au *Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, améliorer l'information dont ils ont besoin pour jouer pleinement leur rôle au sein de ce plan, favoriser la relève, et poursuivre les efforts visant l'augmentation de la qualité du produit livré.
 3. Poursuivre les efforts en matière de stratégies phytosanitaires, de prévention et de lutte contre les ravageurs.
 4. Revoir la Planification stratégique pour mieux cibler les priorités, les indicateurs de résultats et les échéances.
 5. Mesurer l'impact des sommes investies en promotion et recherche, sur chacun des maillons du secteur des cueilleurs, des producteurs et des transformateurs.

(s) André Rivet

(s) Diane Vincent

(s) Lucille Brisson

ANNEXE 1 LES PARTICIPANTS

Personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec :

Monsieur André Rivet, président de la séance
Madame Diane Vincent, régisseuse
Madame Lucille Brisson, régisseuse
Madame Évelyne Martel, conseillère économique

Personnes et organismes

Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Monsieur Ghislain St-Pierre, président
Monsieur Gervais Laprise, directeur général

Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière

Monsieur Clément Bélanger, président

Les Bleuets sauvages du Québec inc. et l'Usine de congélation de Saint-Bruno inc.

Monsieur Jean-Pierre Senneville, président
Monsieur Jeannot Côté, directeur général

Producteur ayant présenté un mémoire

Monsieur Daniel Gobeil

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Madame Marie-Claude Rioux, technicienne agricole secteur végétal
Monsieur Pierre Mongrain, agent de recherche et de planification socio-économique

ANNEXE 2 PLAN STRATÉGIQUE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC

Le Syndicat a réalisé sa planification stratégique pour les cinq prochaines années. Trois axes ont été choisis, soit :

1) Les producteurs et les membres

Orientation stratégique : une organisation syndicale rassembleuse et ouverte

Défis et enjeux :

- Obtenir une connaissance fine des producteurs;
- Accroître le sentiment d'appartenance au Syndicat;
- Accorder une voix aux producteurs de toutes les régions productrices de bleuets sauvages au Québec.

2) Les instances

Orientation stratégique : une organisation forte du dynamisme de sa vie syndicale

Défis et enjeux :

- Resserrer les liens entre les producteurs, les cueilleurs et le Syndicat;
- Accroître le sentiment d'appartenance au Syndicat;
- Faire des assemblées générales le lieu de détermination des orientations du Syndicat;
- Augmenter la participation aux assemblées générales;
- Implanter la réforme réglementaire;
- Développer une culture de gestion des affaires syndicales fondée sur la solidarité.

3) Les champs d'intervention

Orientation stratégique : une organisation syndicale crédible et reconnue pour son expertise

Défis et enjeux :

- Jouer un rôle actif dans le développement du secteur;
- Veiller au maintien du développement de l'expertise du Syndicat;
- Orienter les priorités du Syndicat dans une perspective d'un accroissement des revenus des producteurs.

➤ Les Priorités du Syndicat (2016)

En lien avec son Plan stratégique, le Syndicat prévoit :

- Réaliser une étude pour définir les principales caractéristiques socio-économiques des producteurs et cueilleurs de bleuets sauvages au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ailleurs au Québec;
- Sonder les différentes catégories de membres, voir la liste des besoins communs et élaborer l'offre de services;
- Faire le portrait de l'intégration et de la contractualisation dans le secteur;
- Identifier des mesures visant à accroître l'autonomie des producteurs et cueilleurs;
- Établir des mécanismes de communication et de concertation avec les producteurs et les cueilleurs des autres régions;
- Revoir les définitions des membres producteurs pour y inclure une dimension territoriale.